



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contractuels et vacataires

Question écrite n° 73495

Texte de la question

M. René André appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le décret n° 2001-898 du 28 septembre 2001 relatif à la résorption des emplois précaires dans la fonction publique territoriale qui semble n'apporter aucune amélioration aux situations des personnes concernées, du moins dans certains départements. A titre d'exemple, dans la Manche il n'y aurait pas d'accès par intégration directe ou par concours réservés pour les cadres d'emplois de secrétaires de mairie, de rédacteurs et d'adjoints administratifs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position vis-à-vis de ces situations et ce qu'il en est dans les autres départements.

Données clés

Auteur : [M. René André](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73495

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1046